

« La lutte antiterroriste en France entre aveuglement et incohérences »

*Contribution au colloque « Lutte antiterroriste », Saint Pierre de Chandieu, 16/02/2017
avec Patrick Pelloux, Georges Saline et Georges Fenech.*

Avant l'actuelle vague de violence, la France contemporaine a connu trois grandes vagues de terrorisme.

La première dans les années 70 s'articulait autour de groupuscules gauchistes d'Europe, du Proche Orient et d'Amérique du sud. Elle était liée aux manœuvres de diversion inhérentes à la guerre froide et largement entretenue par les services de l'Union soviétique et des pays satellites. La seconde, dans les années 80, était le produit direct de terrorismes d'État mis en œuvre par les services spéciaux de l'Iran, de la Libye et de la Syrie qui avaient fait de la violence terroriste une arme ordinaire de leurs relations internationales avant d'y renoncer progressivement parce qu'ils en avaient tiré tous les bénéfices. La troisième, dans les années 90 était étroitement corrélée aux vicissitudes de la vie publique en Algérie et aux prétentions françaises de discerner « qui tue qui » dans une guerre civile – après avoir tout de même consenti assez lâchement au coup d'État des généraux algériens interrompant un processus électoral qui amenait les islamistes au pouvoir. Et pendant que la France se débattait avec cette contradiction qui lui était propre, se développait à l'échelon mondial une nouvelle vague de violence politique liée aux errements de la politique occidentale de « containment » de l'Union soviétique puis de l'Iran par la formation et l'utilisation de mercenaires fondamentalistes djihadistes, transformés au fil des ans en « grandes compagnies » autonomes poursuivant – comme Al-Qaïda, l'Etat Islamique, Boko Haram, AQMI, les Shebab somaliens et bien d'autres - leurs propres objectifs d'enrichissement, de prestige et de pouvoir.

Nous n'avons jamais tiré les leçons de ces différents épisodes, de leurs causes, des motivations de leurs auteurs, de leurs moyens et méthodes. Nos responsables politiques de tous bords n'ont jamais voulu comprendre que dans un monde multipolaire dominé militairement par la puissance de feu et la domination technologique de l'Occident, les conflits et affrontements ne pouvaient qu'emprunter les voies de combats asymétriques dont le terrorisme constitue un élément permanent et essentiel.

Pire, dès que le train d'épisodes terroristes est passé, nos responsables politiques se désintéressent de ces stratégies du faible au fort et sautillent de dossier médiatique en dossier médiatique sans jamais aller au fond des choses. C'est ainsi par exemple qu'à l'été 2001 – alors que tous les services occidentaux disposaient d'éléments concordants sur l'imminence d'une attaque terroriste majeure - j'ai reçu l'ordre comminatoire de reconvertir la moitié de mes effectifs antiterroristes à l'immigration clandestine parce que la présence d'un cargo de 900 réfugiés kurdes défrayait la chronique. J'ai contourné l'ordre pour faire face à la situation et bien m'en a pris car le 12 septembre, on me donnait l'ordre tout aussi comminatoire de doubler mes effectifs antiterroristes....

Bref nos gouvernements successifs continuent de préparer à grands frais les guerres d'hier, de considérer tout acte terroriste comme une affreuse divine surprise et à tenter d'en conjurer l'horreur par des manifestations lacrymales et compassionnelles en rejetant la faute sur « ces terroristes qui frappent des victimes innocentes ». Réaction pitoyable qui conjugue l'impuissance et l'ignorance. C'est à dessein que les terroristes frappent des innocents. Que dirait-on s'ils frappaient des coupables.... ? C'est l'innocence des victimes qui fonde l'acte terroriste et lui donne toute sa puissance.

Et, partant de là, tous les épisodes terroristes se terminent de la même façon selon les politiques et les medias :

- Les auteurs de l'action violente étaient parfaitement connus de nos services.
- C'est donc une faillite de nos services de justice, de police et de renseignement.
- Nous prenons immédiatement toutes les mesures nécessaires et cela ne se reproduira plus jamais. Promis juré !

Et ces « mesures nécessaires » se traduisent systématiquement par un train de dispositions législatives successivement empilées, redondantes, parfois surréalistes comme l'interminable polémique stérile sur la déchéance de nationalité.

Alors que la déchéance de nationalité existe déjà dans l'article 21 du code civil mais que nous nous interdisons de l'appliquer après avoir ratifié une convention internationale qui nous engage à ne pas fabriquer d'apatrides.

Cette inflation cache mal le fait que la violence est surtout le résultat du fait qu'on n'a pas su, pas pu ou pas voulu appliquer les lois déjà existantes qui sont pourtant parfaitement claires et adaptées comme l'article 411-4 de notre Code Pénal :

"Le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, en vue de susciter des hostilités ou des actes d'agression contre la France, est puni de trente ans de détention criminelle et de 450 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir à une puissance étrangère, à une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents, les moyens d'entreprendre des hostilités ou d'accomplir des actes d'agression contre la France".

Vous ne connaissiez pas cet article ? Rassurez vous, manifestement nos magistrats ne le connaissent pas non plus. En près de quarante années de lutte antiterroriste, je n'ai jamais entendu prononcer de condamnation ni aucun procureur requérir sur cette base.

Et ne parlons pas des contradictions ubuesques comme les centres de déradicalisation où on se radicalise et – cerise sur le gâteau parmi beaucoup d'autres - cette circulaire de la Chancellerie qui interdit à l'administration pénitentiaire de mettre sur écoute les téléphones portables que les détenus n'ont pas le droit d'avoir....

Enfin la toute récente interdiction de consulter régulièrement des sites djihadistes assortie de lourdes sanctions pénales : il va falloir prévoir un certain nombre de cellules pour Gilles Kepel, Olivier Roy, Mathieu Guidère, Mohammed Sifaoui, moi-même et quelques autres car nous consultons ces sites tous les jours.

Mais ne jetons pas la pierre aux seuls dirigeants français. D'autres ne font pas mieux. Ainsi par exemple le refus des autorités judiciaires américaines malgré nos demandes pressantes de fouiller et interroger en profondeur Zacarias Moussaoui, ce Français qui a admis par la suite être le 20^e « manquant » des attentats du 11 septembre, arrêté à l'été 2001 aux Etats-Unis pour défaut de titre de séjour. Le procureur local a jugé qu'un visa expiré ne justifiait pas d'attenter à ses droits civils alors que nous avons transmis au FBI nos graves soupçons de son appartenance à une mouvance violente. Je ne reviens pas sur la guerre d'Irak déclenchée au nom d'allégations grotesquement mensongères de l'administration Bush sur la présence d'armes de destruction massives en Irak et de la collusion parfaitement invraisemblable entre Saddam Hussein et Oussama Ben Laden. On en voit aujourd'hui toutes les conséquences désastreuses.

Enfin il est patent que pendant près de 15 ans, les Britanniques se sont opposés à toute coopération avec qui que ce soit sur la présence à Londres de réseaux de financement et de soutien aux mouvements islamistes violents, en particulier les GIA algériens, sans doute en raison des flux financiers qu'ils suscitaient au bénéfice de la City et de la « sanctuarisation » du Royaume Uni que cette politique de tolérance entraînait.

Pour en revenir à la France, il est tout de même étrange de constater que l'on met systématiquement en cause l'efficacité des services de sécurité et de renseignement alors qu'il est patent que, depuis plus de trente ans, des pans entiers du territoire de la République, des banlieues, des cités, des groupes d'immeubles, échappent à l'autorité et au contrôle de l'État. Comment prétendre lutter effectivement contre les violences criminelles, en particulier la criminalité dite terroriste, quand il est tacitement admis que les forces de sécurité, les pompiers, les services sociaux et médicaux ne peuvent ni pénétrer ni agir dans des zones à forte densité ainsi transformées en zones de non-droit livrées aux activités frauduleuses et aux règlements de

compte guerriers entre bandes rivales munies d'armes de guerre ? À quoi rime un « état d'urgence » censé faire face à une menace diffuse, individuelle ou groupusculaire et imprévisible quand on autorise des milliers, voire des dizaines de milliers de personnes à se rassembler en masses compactes dans l'espace public pour des manifestations sociales, culturelles ou sportives ? Qui peut raisonnablement parler de « déradicalisation » quand on a laissé pendant trente ans des imams salafistes nommés et appointés par des pétromonarchies wahhabites réactionnaires prendre une bonne part du contrôle de d'un « Islam de France » qui sombre peu à peu dans un fondamentalisme caricatural et sert d'habillage idéologique à la pulsion de mort de quelques dizaines de psychopathes en rupture de repères familiaux et sociaux ?

Les autorités françaises ont longtemps fait une fixation monomaniaque sur les départs de jeunes en Syrie comme si cette seule question épuisait le problème. Et on a essayé d'imaginer des réglementations plus ou moins complexes et liberticides en vue de les empêcher de s'y rendre ou d'en revenir. Mais à aucun moment jusqu'à l'été 2015, il n'a été évoqué la première mesure la plus évidente pour tenter d'endiguer le phénomène : enjoindre à nos alliés turcs de l'OTAN de surveiller leurs frontières - comme ils le font très bien en ce qui concerne les Kurdes, les Géorgiens, les Iraniens ou les Arméniens - et de refouler ou expulser les candidats au djihad qui passent par leurs postes frontières pour rejoindre illégalement la Syrie ou l'Irak.

Jusqu'au 13 novembre 2015, les principales attaques que nous avons connues en relation avec la violence salafiste n'étaient pas le fait de militants actifs des mouvements djihadistes formés sur le terrain spécifiquement pour nous attaquer. D'ailleurs il n'y a pas besoin de formation spécifique pour révolvériser des petits enfants à la sortie d'une école comme l'a fait Mohammed Merah. Elles étaient le fait de gens qui, justement, n'ont pas pu, pas su ou pas voulu se rendre sur le terrain ou y rester et n'ont aucune formation au point de se tirer dans le pied comme Sid Ahmed Ghlam ou de mal engager son chargeur comme l'attaquant du Thalys. Comme le note avec justesse le juge Marc Trévidic : « Tous ces jeunes soi-disant terroristes qui sont passés dans mon bureau seraient de toute façon passés à la violence, djihadisme ou pas ». Et comme le note Olivier Roy, on ne sait plus très bien si c'est l'Islam qui se radicalise ou le radicalisme qui s'islamise....

Nous avons en effet affaire à des individus largement désocialisés qui passent à l'action violente parce qu'ils confondent le respect qu'ils réclament avec la peur qu'ils inspirent ou qui cherchent à donner une rationalité à leur pulsion de mort en puisant dans leurs références culturelles personnelles liées aux flamboyances du djihadisme tout comme Anders Breivik les cherchait dans son fonds culturel nazi ou Timothy Mc Veigh dans celui du Ku Klux Klan. Même si elle s'inscrit dans la toile de fond d'un problème plus général de violence - leur action relève manifestement du dérapage individuel ou groupusculaire et non de la mise en œuvre déterminée d'une stratégie collective et globale de combat. Pour autant, il serait inapproprié et contre productif de « psychiatriser » ces dérapages en exonérant ainsi nos sociétés de leurs propres responsabilités, de leurs propres carences éducatives, culturelles et sociales. À de très rares exceptions près, ces déviants vers la violence ne sont pas fous. Ils sont mal élevés.

Mais, à force de ne pas avoir eu la volonté politique de s'attaquer aux racines de ces déviations, nous nous retrouvons collectivement confrontés à leur instrumentalisation par une mouvance authentiquement violente et terroriste.

Dès 2013, de nombreux observateurs mettaient en garde à juste titre contre la transition vers le terrorisme international du groupe « État Islamique » si celui-ci perdait pied militairement sur le terrain. Nous y sommes aujourd'hui et il y a tout lieu de redouter le retour vers leur pays d'origine des volontaires étrangers haineux et frustrés comme le montre l'exemple de Mehdi Nemmouche et comme l'avait démontré il y a 20 ans le retour vers leur pays d'origine de ceux que l'on appelait alors les « Afghans arabes ».

La France n'a donc pas le choix. Elle ne se protégera pas du risque terroriste en se mettant la tête dans le sable, en conservant une prudente neutralité et surtout en refusant de voir où sont les racines du mal

Afin de ne pas rééditer les erreurs et reproduire les conséquences catastrophiques de la « guerre globale contre la terreur », nous avons tout intérêt à développer une stratégie sur plusieurs niveaux.

- En premier lieu, et au-delà des gesticulations martiales, il est fondamental que la France ne se considère pas en guerre sur son propre sol. Elle ne l'est pas. Quels que soient les dégâts causés et l'émotion qu'ils inspirent dans les opinions publiques, il est du devoir des responsables politiques de considérer les attentats cliniquement. La chevauchée sauvage d'une douzaine de sociopathes dans les rues de Paris le 13 novembre n'est pas un acte de guerre d'une armée ennemie. C'est un acte criminel comme les attentats du 11 janvier ou les massacres de Nice, de Magnanville ou de Saint Etienne du Rouvray. Et un acte criminel commis par une bande de pieds nickelés évoluant aux limites indécises du banditisme minable et de la perversion narcissique. Il y en aura sans doute d'autres qui doivent être traités comme tels avec toutes les ressources du renseignement intérieur, des techniques policières, du suivi judiciaire mais aussi - et surtout - éducatif, culturel et social. Car – contrairement aux autres vagues terroristes qui nous ont frappés ces 50 dernières années - ce sont nos enfants, les rejetons de notre société qui ont frappé Paris le 11 janvier et 13 novembre. Toutes ces mesures gagneront sans doute à être harmonisées et mutualisées au niveau européen mais nous aurions tout à perdre à transformer ces mesures en système liberticide d'exception ou d'état de guerre. Ce serait faire exactement le jeu de la subversion salafiste.

- Au-delà de l'horreur, les attentats du 13 novembre, comme ceux du 11 janvier nous rappellent nos contradictions et nos incohérences. En créant « l'espace de Schengen », les Européens ont voulu se doter d'un espace juridique unique censé faciliter la libre circulation des personnes entre gens de bonne compagnie dans un contexte apaisé. Mais aucun des partenaires n'a accepté de se doter de règles juridiques communes. Chaque État membre reste crispé sur sa propre conception des libertés publiques, du droit pénal, des instruments de procédure criminelle, des mesures de sûreté et de prévention. Dans un tel contexte collectif mais non collectivisé, il va de soi que le niveau de sécurité de l'ensemble s'aligne mécaniquement sur le niveau du plus faible ou du moins motivé.

Pour ne donner qu'un exemple anecdotique, les États membres ont été incapables de fournir aux garde-frontières grecs totalement dépassés les assistants arabophones qui auraient permis de distinguer dans le flux des réfugiés des zones de guerre les véritables réfugiés originaires de ces zones des volontaires de la violence originaires d'autres régions qui s'étaient glissés parmi eux.

- Et, outre ces problèmes de mutualisation des procédures, se pose le problème de la volonté politique de les mettre en œuvre. Les « terroristes » du 11 janvier, du 13 novembre ou du 14 juillet en France avaient tous sans exception, comme Mohammed Merah avant eux, un passé criminel chargé, cumulant pour la plupart de nombreuses condamnations pour des crimes et délits divers allant du vol avec violence à l'homicide. Pour autant, très peu d'entre eux sont passés par la case prison et pour des séjours assez courts. Ceci peut s'expliquer par l'effet d'une politique pénale qui mise plus sur la réinsertion que sur la prison. Mais le problème est qu'aucun d'entre eux n'a fait l'objet de mesures de sûreté élémentaires. Et surtout, dans ce pays où on réunit une cellule de soutien psychologique dès que quelqu'un se donne un coup de marteau sur les doigts, aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'un traitement post-judiciaire de surveillance, de suivi, de soutien psychologique, ou de réinsertion.

Dès le lendemain des attentats du 11 janvier, les services de sécurité intérieure ont profité de l'état d'urgence pour mener avec succès des centaines d'opérations fructueuses de perquisitions, d'arrestations et de saisies d'armes. Ils n'ont pas découvert ces points sensibles en l'espace de 24 heures. Ils les connaissaient depuis des mois, parfois des années. Il leur

manquait cependant le cadre juridique et surtout le consensus politique les autorisant à intervenir. Consensus qui avait fait jusque là défaut au nom d'un certain irénisme « bobo » et d'une volonté angélique ne « stigmatiser » personne.

- En revanche, il est clair que nous sommes en guerre sur le terrain, au Moyen Orient, en Afrique, au Sahel, contre des forces militaires et des « grandes compagnies » djihadistes qui servent de base arrière et de centre de formation aux criminels terroristes.

Il est donc du devoir et de l'intérêt de l'Europe d'engager collectivement ses forces armées – et pas seulement celles d'un ou deux de ses États membres - et ses services de renseignement extérieur contre les armées salafistes aux côtés des États-Unis et de la Russie, bien sûr, mais surtout aux côtés des gouvernements légaux des pays musulmans, fussent-ils peu démocratiques ou jugés peu vertueux afin qu'ils rétablissent des autorités d'État sur leurs territoires. Certains de ces gouvernements sont peu fréquentables, voire carrément exécrables. C'est vrai. Mais il y a des priorités. On fera le tri après et de préférence dans le cadre institutionnel des Nations Unies. La grandeur des politiques est de faire des choix difficiles. Pour les choix faciles, les peuples n'ont besoin de personne.

Enfin les Français doivent prendre conscience qu'en s'attaquant aux criminels qui frappent sur notre sol et aux bandes armées djihadistes qui dévastent des zones entières du monde musulman, première victime – et de loin – de la barbarie djihadiste, nous ne faisons que nous attaquer aux effets du salafisme politique et non à ses causes. Et ces causes sont parfaitement connues, même, si au nom du « pas d'amalgame », la nouvelle bien-pensance veut imposer l'idée qu'il ne faut pas confondre la régression salafiste avec le djihadisme sous prétexte qu'il y a des salafistes quiétistes. C'est exact. Il y a aussi des nazis qui n'ont jamais tué personne et étaient sincèrement horrifiés par les camps d'extermination. Il n'empêche que le salafisme est l'héritage pervers et mortifère du jurisconsulte déviant Ibn Taymiyya, condamné au 14^e siècle par les plus hautes autorités de l'Islam. Qu'il soit le fait des monarchies wahhabites ou de la Confrérie des Frères Musulmans, des revanchards déobandis pakistanais ou des trafiquants d'AQMI, le salafisme est la matrice sectaire et la vision du monde fantasmée qui conduisent irrémédiablement à l'exclusion et à la violence.

L'Occident en général et l'Europe en particulier ne peuvent donc s'obstiner à ignorer l'existence des instigateurs et des soutiens politiques, idéologiques et financiers qui alimentent et utilisent maladroitement depuis 30 ans la violence salafiste pour tenter de préserver leur légitimité chancelante face à la concurrence de l'Iran islamique et aux évolutions démocratiques. Il est de notre intérêt de nous opposer politiquement et diplomatiquement avec vigueur à ces soutiens. Après de longues années d'errements, l'Égypte a donné l'exemple à l'été 2013 en criminalisant le djihadisme et la Confrérie des Frères Musulmans dont sont issus 90% des idéologues et des militants de la violence djihadiste internationale. Nous ferions bien de nous en inspirer au lieu de nous obstiner à voir dans ce groupe subversif, populiste et totalitaire des sortes de chrétiens-démocrates à la sauce musulmane.

D'autant que si l'Occident a su se montrer intransigeant à l'égard des dictateurs arabes au point d'exiger leur tête au bout d'une pique, il sait se montrer d'une remarquable souplesse à l'égard de certains pétromonarques de la péninsule arabe qui règnent aux antipodes de la démocratie, de la liberté et du respect des droits de l'homme les plus élémentaires.

La France devra faire face au risque terroriste sur son sol avec d'autant plus d'intensité que ce terrorisme disposera de bases arrière, de soutiens politiques, de sponsors financiers et d'une matrice idéologique. Il faut en tirer les conséquences car la menace sera permanente aussi longtemps que la matrice qui l'engendre existera.